

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE LILLE  
COMMUNE DE VERLINGHEM

**Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-huit mars deux mil vingt-quatre, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

**Nombre de conseillers en exercice : 19**

**Membres présents :**

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Mme Gaëlle COMBRIS, Adjoints au Maire.

Mme Elsa BLANQUART – M. Christophe GAQUIERE, Conseillers municipaux délégués.

M. Bernard DECLERCK – Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mme Nathalie MASSON – Mr Grégoire HAMY – Mme Christiane MEURILLON – M. Éric FORESTIER – M. Antoine CREPIN – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers municipaux.

**Absents excusés :**

M. Philippe BUISINE, Adjoint au Maire (pouvoir à M. Benoit BOUREL).

Mme Capucine MAYEUR (pouvoir à M. Grégoire HAMY) – Mme Annick GOUSSEN (pouvoir à M. Antoine CREPIN), Conseillers municipaux.

**Secrétaire de Séance : M. Grégoire HAMY.**

**N° 2024-06 - Objet : Subvention de fonctionnement 2024 à l'OGEC Sainte-Marie / convention contrat d'association.**

Rapporteur : Mme Gaëlle COMBRIS.

Après avoir rappelé le contrat d'association n°1 565 signé entre l'État et l'école privée Sainte-Marie, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2007 pour une durée de neuf ans, renouvelable par tacite reconduction ainsi que la convention y afférente entre le chef d'établissement de l'école Sainte-Marie, le Président de l'OGEC et la Commune en date du 1<sup>er</sup> octobre 2007,

Madame Gaëlle COMBRIS indique que la participation est basée sur le coût d'un élève de l'école publique Gutenberg (compte administratif 2023) : 793,57 € x 143 élèves verlinghemmois, soit 113 481,00 €.

Sur proposition de la Commission Enfance, Jeunesse et Lien Intergénérationnel et de la Commission de Finances,

Où l'exposé,

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité,

- **décide d'octroyer à l'OGEC Sainte-Marie une subvention d'un montant de 113 481,00 € pour l'année 2024.**
- **Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2024, article 65748.**

Le secrétaire de séance,  
Grégoire HAMY.

Ainsi fait et délibéré.  
Pour extrait conforme.  
Le Maire,  
Thierry BONTE.



Cet acte exécutoire par le Maire  
compte rendu de la transmission en Préfecture le 10/04/24  
et de la publication le 10/04/24... Thierry BONTE, Maire.



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Verlinghem  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2024_06
Objet :	Subvention fonctionnement 2024 OGEC Sainte-Marie
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-04-04 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-215906116-20240404-2024_06-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-215906116-20240404-2024_06-DE-1-1_0.xml	text/xml	864 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : del_2024_06.pdf Nom métier : 99_DE-059-215906116-20240404-2024_06-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	82.4 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 avril 2024 à 13h25min34s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 avril 2024 à 13h25min35s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 avril 2024 à 13h25min35s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 avril 2024 à 13h25min48s	Reçu par le MI le 2024-04-10